

blé par la voie du *Journal officiel* et inséré au *Bulletin de l'Océanie*.

Papeete, le 12 juin 1858.

Signé : E. DU BOUZET.

Par le Gouverneur Commissaire Impérial :
L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,
Signé : ROBERT DE ROUGEMONT.

N° 60. — *ARRÊTÉ autorisant le mandatement au nom de M^{sr} d'Axiéri, chef de la Mission catholique, d'une somme de 6,000 francs inscrite au budget des ponts et chaussées, pour être employée à la construction de l'église catholique de Papeete.*

LE Chef de Division, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu le budget particulier des crédits alloués pour l'exercice 1857 à la direction des ponts et chaussées, lequel comprend une somme de 6,000 francs spécialement destinée à fournir des matériaux et des charrois pour la construction de l'église que la Mission catholique fait élever à Papeete ;

Considérant que cette somme est restée sans emploi, M^{sr} d'Axiéri, représentant la Mission, ayant dû faire exécuter les approvisionnements et les transports de matériaux nécessaires à la construction de ladite église sans le concours de la direction des ponts et chaussées, dont les moyens d'action ont été à peine suffisants pour ses propres travaux en 1857 ;

Vu la réclamation présentée par M^{sr} d'Axiéri à l'effet d'obtenir que la somme de 6,000 francs dont s'agit soit mise à sa disposition, pour payer les transports et matériaux que la direction des ponts et chaussées aurait dû lui fournir ;

Considérant la justice de cette réclamation ;

Vu le compte d'emploi des crédits ouverts à la direction des ponts et chaussées pour l'exercice 1857, duquel il résulte qu'il existe sur ces crédits, qui s'élevaient à la somme de 30,038 francs, un reste disponible de 6,369 fr. 90 c. ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;
Le Conseil d'administration entendu,

ARRÊTE ce qui suit :

Art. 1^{er}. La somme de *six mille francs* (6,000 fr.), qui a été allouée au budget particulier des ponts et chaussées, exercice 1857, pour permettre à cette direction de fournir des matériaux et des